

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.061

L'An deux Mille Dix, le 25 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 19 février 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 19 février 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme MONNEREAU représentée par M. MERLE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : Mme BOURDEAU - M. PRUDENCIO

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 31

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : HALLE SPORTIVE AVEC SALLE DE MUSCULATION
AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une halle sportive avec une salle de musculation a été confié en groupement 2BR/INGENECO pour un montant de 188.879,60 €HT soit 225.900,00 €TTC.

Suite à l'approbation de l'avant projet détaillé, un avenant n° 1 a été conclu avec le groupement 2BR/INGENECO fixant le montant des honoraires à 209.301,44 €HT soit 250.324,52 €TTC.

Or par courrier du 18 janvier 2010, le Cabinet d'Architectes 2BR informe la Ville de ROYAN que le Bureau INGENECO n'est plus à même de mener à terme sa mission. Il propose de prendre en charge la mission d'INGENECO par avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Le montant des honoraires est inchangé.

Par ailleurs, l'implantation définitive du bâtiment sur le site nécessite le dépôt d'un permis de construire modificatif.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre ci-annexé,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et à signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet d'Architectes 2BR, qui consiste à confier la mission du Bureau d'Etudes INGENECO au Cabinet 2BR, dans le cadre de la construction d'une halle sportive avec salle de musculation.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la demande de modification du permis de construire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 1^{er} mars 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD